



J'AI DÉPOSÉ UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À LEVER LES FREINS À L'OCTROI D'UNE PRIME DE 13ÈME MOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Si le nombre d'agents a été multiplié par deux depuis 40 ans et que la fonction publique territoriale dispose de nombreux atouts pour attirer, des difficultés d'attractivité subsistent et entraînent des difficultés de recrutement.

La valeur du point d'indice, la faible augmentation du traitement dans la fonction publique territoriale (1,2%), la détérioration des conditions de travail dans certains secteurs, une promotion interne en panne, un désintérêt grandissant de la jeunesse pour les concours, dont les formats ne sont plus adaptés et accrus par les possibilités offertes par la voie contractuelle depuis plusieurs réformes législatives, sont tout autant de points qui montrent les difficultés d'attractivité de la fonction publique territoriale.

En outre, l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement a délibéré antérieurement au 28 janvier 1984 pour instaurer une prime annuelle dite de « 13ème mois », cette prime est maintenue et se cumule avec le RIFSEEP, en revanche, toutes les structures intercommunales créées après cette date, tout comme les communes nouvelles, n'ont aucun moyen juridique d'instaurer une telle prime.

Ainsi, de manière à lever les freins juridiques à l'octroi d'une prime de treizième mois dans la fonction publique territoriale et d'en améliorer son attractivité auprès du grand public, j'ai déposé cette proposition de loi.

Ce texte propose que chaque collectivité puisse, à tout moment, délibérer après avis du comité social territorial, pour instaurer ou modifier une prime de 13ème mois ou une prime de fin d'année, ce, dans le respect du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, autrement dit, sans que la somme de cette prime et des deux parts du RIFSEEP n'excède le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat pris en référence. *Retrouvez l'intégralité de cette proposition de loi [au lien suivant](#).*



J'AI DEMANDÉ AU PREMIER MINISTRE DE CLASSER NOTRE DÉPARTEMENT EN ZONE DE VIE CHÈRE!

J'ai saisi Elisabeth BORNE s'agissant de la situation délicate dans laquelle se retrouvent de nombreux établissements et communes de notre département, qui peinent à recruter du personnel qualifié face au coût élevé de la vie en Haute-Savoie.

Conséquence : le recrutement du personnel est difficile à toutes les échelles, secteur public comme privé et, de nombreux travailleurs extérieurs au département finissent par repartir au bout de quelques mois car ils ne peuvent pas faire face à ce coût élevé de la vie.

J'ai rappelé au gouvernement qu'il était urgent d'agir pour améliorer le pouvoir d'achat des français et de prendre en compte qu'il existe des zones de vie chère en dehors de la capitale.

Aussi, j'ai demandé à Élisabeth Borne d'intervenir dans les plus brefs délais pour que notre département soit classé en zone de vie chère, ce qui permettrait de mieux recruter grâce au versement d'une prime ou indemnité de résidence. En outre, à l'occasion de l'examen du projet de loi pouvoir d'achat, je déposerai un amendement à cette fin.

Retrouvez l'intégralité de mon courrier [au lien suivant](#).

STATIONS CLASSÉES DE TOURISME : UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL PIÉGEUX !

Il y a un réel risque de perte du label « stations classées de tourisme » du fait du nouveau référentiel adopté par Bercy, notamment en raison d'un nouveau critère imposant la présence d'une pharmacie sur le territoire de la commune, alors même que l'implantation des pharmacies est réglementé et répond à des conditions strictes et que la loi ne permet pas leur implantation dans les communes de moins de 2000 habitants !

Le groupe d'étude « développement économique de la montagne » du Sénat auquel j'appartiens, a donc décidé de saisir le Ministre de l'Economie sur la nécessité de mettre en place un moratoire sur l'application de ce critère qui pourrait faire perdre ce label à des centaines de communes.

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF!

- Cérémonie de remise des diplômes aux cadets de la gendarmerie dont la promotion 2022 portera le nom de mon illustre et très regretté prédécesseur, Jean-Claude CARLE.



- Inauguration de la terrasse extérieure bois du point d'accueil multi-services du Mont-Saxonnex.



- Touchée par le rassemblement spontané de soignants suspendus et de citoyens devant ma permanence parlementaire en soutien à ma proposition de loi visant l'abrogation vaccinale des soignants et pompiers.

Vos actions, vos nombreux messages, vos encouragements me donnent la force de me battre pour vous !



INTERVENTION EN FAVEUR DES SOIGNANTS ET POMPIERS SUSPENDUS

A l'occasion de l'examen du PJJ Veille et sécurité sanitaire en matière de lutte contre la covid-19, j'ai déposé un amendement visant à la réintégration immédiate des soignants et pompiers. Alors que notre hôpital est à l'agonie, que la France brûle au sens propre comme au sens figuré, nous nous payons le luxe aujourd'hui de nous passer de milliers de soignants et de pompiers qui ont juste voulu exercer comme n'importe quel français leur libre choix à l'égard d'un vaccin qui ne protège ni de la contamination ni de la transmission du virus. Il n'y a plus rien de sanitaire ni de scientifique dans tout cela : nous sommes face à une obstination aveugle, dogmatique et idéologique qui nous conduit dans le mur. Retrouvez les vidéos de [mes interventions au lien suivant](#).

Enfin, je me réjouis de l'adoption d'un amendement du Sénat, qui abroge le passe sanitaire à l'entrée des hôpitaux et maisons de retraite dès le 31 juillet prochain ! Une bonne nouvelle pour nos libertés publiques ! Seul subsiste un test PCR négatif pour les voyageurs aux frontières extérieures, ainsi que pour les déplacements entre l'Outre-mer et l'hexagone, en cas de variant préoccupant.

OCCUPATIONS ILLICITES DE GENS DU VOYAGE : IL FAUT AGIR !

Alors que de nombreuses communes sont confrontées à des occupations illicites de gens du voyage, j'ai participé à une réunion sur ce sujet avec des élus du département. L'occasion de les écouter et d'envisager les pistes visant à un rééquilibrage indispensable des droits des collectivités locales et des particuliers victimes de ces agissements.

J'appelle de mes vœux l'examen rapide par l'Assemblée Nationale de ma proposition de loi de janvier 2021, déjà adoptée très largement par le Sénat, qui permet de doter les élus locaux de nouveaux outils pour lutter contre ces installations illicites : création d'une astreinte solidaire payable par l'ensemble des membres du groupe, suppression de la procédure de consignation de fonds, doublement de la durée de la mise en demeure d'expulsion, modification de la nature de la compétence du préfet en matière d'évacuation forcée (celle-ci deviendrait une compétence liée et non plus discrétionnaire, imposant au Préfet d'agir lorsque les conditions sont réunies).

Au-delà, il faut une véritable évolution de cette réglementation, inadaptée et dont les failles conduisent à ces dérives. L'Etat doit également pleinement assumer ses responsabilités et ne pas laisser les élus sans réponse et sans solution.

A LA RÉGION

• LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SOUTIEN LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR L'ENTRETIEN DE LEUR PATRIMOINE IMMOBILIER, A L'IMAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT APPORTÉ À LA COMMUNE D'AMANCY POUR LA RÉNOVATION DU TOIT DE SA MAGNIFIQUE ÉGLISE.



• RÉUNION DE PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CONTRATS RÉGION PAR LE VICE-PRÉSIDENT PHILIPPE MEUNIER, DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUPRÈS DES ÉLUS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNEY, DE LA VALLÉE DE THÔNES, DU PAYS DU MONT-BLANC ET DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC.



• LANCEMENT DES NAVETTES ESTIVALES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE EN PRÉSENCE DE MON COLLÈGUE PAUL VIDAL, CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ET INTERURBAINS. UNE AMBITION FORTE DES ÉLUS DE CE TERRITOIRE POUR PERMETTRE À TOUS DE SE DÉPLACER FACILEMENT SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, GRÂCE À UN MAILLAGE ET UN CADENCEMENT IMPORTANT. EN CONTRIBUANT POUR MOITIÉ À CE DISPOSITIF, LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES S'ENGAGE FORTEMENT EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, SUR UN TERRITOIRE PARTICULIÈREMENT CONCERNÉ PAR LA PROBLÉMATIQUE DE LA QUALITÉ DE L'AIR.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron
Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr